



MUNICIPALITÉ DU VILLAGE
D'AYER'S CLIFF
958, rue Main
Ayer's Cliff QC J0B 1C0
Tél. : (819) 838-5006
Fax : (819) 838-4411

AVIS PUBLIC

Veillez prendre avis que, lors d'une séance du conseil tenue le 8 septembre 2020, la Municipalité du Village d'Ayer's Cliff a adopté le règlement 2020-11 intitulé « *Règlement no. 2020-11 modifiant le règlement de zonage no. 2009-04* ».

Ce règlement n'a pas fait l'objet d'un processus d'approbation des personnes habiles à voter puisque aucune demande valide en ce sens n'a été reçue dans les délais requis.

Ce règlement a été approuvé par la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog, le 5 novembre 2020. Un certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 17 novembre 2020. Le *Règlement 2020-11* est donc entré en vigueur le 17 novembre 2020.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures habituelles du bureau situé au 958 rue Main à Ayer's Cliff, soit du lundi au vendredi de 9 h à 16 h.

PUBLIC NOTICE

Be informed that at a session of its Council held on September 8, 2020, the Municipality of the Village of Ayer's Cliff adopted By-law no. 2013-07 entitled "*By-Law no. 2020-11 modifying the Zoning By-Law no. 2009-04*".

This by-law did not go through the process of approval of the persons eligible to vote since no valid request was made to that purpose within the delays required.

This by-law was approved by the Memphremagog Regional County Municipality on November 5, 2020. A certificate of conformity to that effect was delivered on November 17, 2020. *By-Law no. 2020-11* thus came into force on November 17, 2020.

All interested parties may consult the said by-law during regular office hours at the municipal office located at 958 Main Street in Ayer's Cliff.

Donné à Ayer's Cliff, ce 17 novembre 2020. / Given in Ayer's Cliff, this November 17, 2020.

Bastien Lefebvre
Directeur général
General Director